



PAR COURRIEL

Québec, le 30 mars 2026

[REDACTED]
[REDACTED]

Objet : Demande d'accès à des documents (N/D : 26-SQ-0001-111)

Bonjour,

Nous donnons suite à votre demande d'accès reçue le 11 mars 2026 visant à obtenir les informations suivantes et ce, pour la période entre 2020 et 2025 :

- 1. Le nombre de patients qui ont été admis au Centre hospitalier de Trois-Pistoles et au CLSC de Pohénégamook par ambulance;*
- 2. Le nombre de patients qui ont été transférés du Centre hospitalier de Trois-Pistoles et du CLSC de Pohénégamook vers un autre établissement, ainsi que l'établissement vers lequel ils ont été transférés et la durée moyenne de leur séjour au Centre hospitalier de Trois-Pistoles ou au CLSC de Pohénégamook.*

Aux termes de nos vérifications, vous trouverez ci-joint trois documents qui permettent de répondre à votre demande.

Conformément à l'article 51 de la Loi, nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint une note explicative à ce sujet.

Nous vous prions d'agréer nos cordiales salutations.

[REDACTED]

Me Anne de Ravinel, directrice de l'accès aux documents et de la protection des renseignements personnels

p.j. Avis de recours
Documents (3)

AVIS DE RECOURS EN RÉVISION

Révision

a) **Pouvoir**

L'article 135 de la Loi prévoit qu'une personne peut, lorsque sa demande écrite a été refusée en tout ou en partie par le responsable de l'accès aux documents ou de la protection des renseignements personnels ou dans le cas où le délai prévu pour répondre est expiré, demander à la Commission d'accès à l'information de réviser cette décision.

La demande de révision doit être faite par écrit; elle peut exposer brièvement les raisons pour lesquelles la décision devrait être révisée (art. 137).

L'adresse de la Commission d'accès à l'information est la suivante :

QUÉBEC

Commission d'accès à l'information
525, boul. René-Lévesque Est, bur. 2.36
Québec (Québec) G1R 5S9

Tél : (418) 528-7741
Télec : (418) 529-3102

MONTRÉAL

Commission d'accès à l'information
2045, rue Stanley, bur. 900
Montréal (Québec) H3A 2V4

Tél : (514) 873-4196
Télec : (514) 844-6170

b) **Motifs**

Les motifs relatifs à la révision peuvent porter sur la décision, sur le délai de traitement de la demande, sur le mode d'accès à un document ou à un renseignement, sur les frais exigibles ou sur l'application de l'article 9 (notes personnelles inscrites sur un document, esquisses, ébauches, brouillons, notes préparatoires ou autres documents de même nature qui ne sont pas considérés comme des documents d'un organisme public).

c) **Délais**

Les demandes de révision doivent être adressées à la Commission d'accès à l'information dans les 30 jours suivant la date de la décision ou de l'expiration du délai accordé au responsable pour répondre à une demande (art. 135). La loi prévoit spécifiquement que la Commission d'accès à l'information peut, pour motif raisonnable, relever le requérant du défaut de respecter le délai de 30 jours (art. 135).

APPEL DEVANT LA COUR DU QUÉBEC

a) **Pouvoir**

L'article 147 de la loi stipule qu'une personne directement intéressée peut porter la décision finale de la Commission d'accès à l'information en appel devant un juge de la Cour du Québec sur toute question de droit ou de compétence. L'appel d'une décision interlocutoire ne peut être interjeté qu'avec la permission d'un juge de la Cour du Québec s'il s'agit d'une décision interlocutoire à laquelle la décision finale ne pourra remédier.

b) **Délais**

L'article 149 prévoit que l'avis de l'appel d'une décision finale doit être déposé au greffe de la Cour du Québec, dans les 30 jours qui suivent la date de réception de la décision de la Commission par les parties.

c) **Procédure**

Selon l'article 151 de la loi, l'avis d'appel doit être signifié aux parties et à la Commission dans les dix jours de son dépôt au greffe de la Cour du Québec.

Arrivée par ambulance

	Trois-Pistoles	Pohénégamook
2020-2021	525	101
2021-2022	537	130
2022-2023	624	177
2023-2024	676	194
2024-2025	697	179

Source : Banque de données communes des urgences

Nombre de visites au CLSC de Pohenegamook qui ont terminé avec un transfert

Installations où a lieu le transfert

	2020-2021	2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025
CHU Sainte-Justine	1	0	0	0	0
Institut universitaire de cardiologie et de pneumologie de Québec	4	5	6	7	5
Le Centre hospitalier de l'Université Laval	2	1	2	1	0
Hôpital Saint-François-d'Assise	1	0	1	0	0
Centre hospitalier régional du Grand-Portage	58	79	62	87	84
Hôpital de Notre-Dame-du-Lac	139	148	142	136	158
Hôpital régional de Rimouski	2	3	3	2	1
Hôpital Notre-Dame-de-Fatima	0	0	2	0	0
Hôpital de l'Enfant-Jésus	0	0	0	0	2
Total	207	236	218	233	250
Durée moyenne de séjour (heures)	5,4	4,8	5,8	5,5	6,6

Source : Banque de données communes des urgences

Nombre de visites au Centre hospitalier Trois-Pistoles qui ont terminé avec un transfert

Installations où a lieu le transfert

	2020-2021	2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025
Hôpital de l'Enfant-Jésus	2	3	1	2	2
Institut universitaire de cardiologie et de pneumologie de Québec	11	11	9	8	8
Hôpital Saint-François-d'Assise	2	3	0	1	1
Le Centre hospitalier de l'Université Laval	4	2	4	3	0
Centre hospitalier régional du Grand-Portage	335	339	504	554	542
CHUM	1	0	0	0	1
Hôpital régional de Rimouski	132	101	96	148	130
Hôpital Notre-Dame-de-Fatima	0	0	1	0	0
Hôpital de Montmagny	0	0	1	0	0
Total	487	459	616	716	684
Durée moyenne de séjour (heures)	5,2	6,5	7,1	6,9	5,9

Source : Banque de données communes des urgences